

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE:-

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion du 11 janvier 2010 et approuvé par les personnes habiles à voter le 27 janvier 2010. Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau :

#264-2008-09-04 Zonage, modifiant le règlement de zonage #264-2008 afin de retirer l'usage transport d'énergie et télécommunication de la zone AF-3 et de créer la zone AF-4 autorisant l'usage transport d'énergie & télécommunication.

The following bylaw was recently adopted by the municipal council at the meeting held January 11, 2010 and deemed approved by the qualified voters on January 27, 2010. The by-law can be consulted at the municipal office during regular office hours.

#264-2008-09-04 Zoning, in order to remove the use of power and communication transmission from zone AF-3 and to create zone AF-4 authorizing the use of power and communication.

DONNÉ A BOLTON-OUEST CE 10 ième jour de février DEUX MILLE DIX.